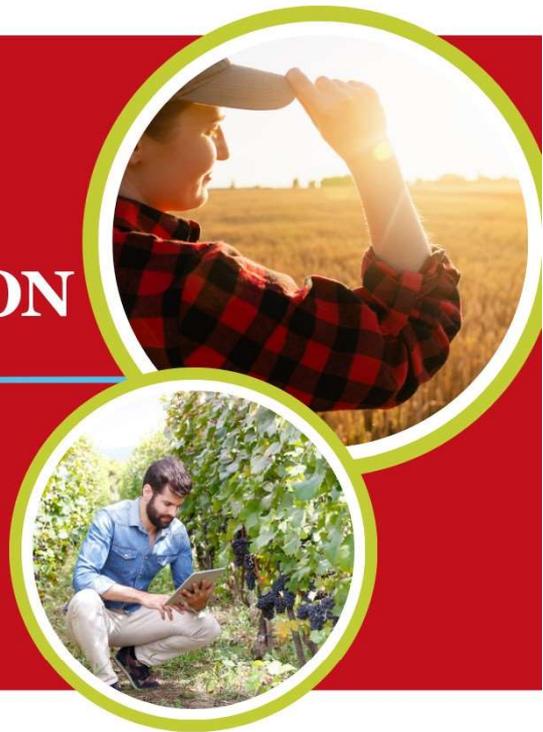


SUIVI POST-INSTALLATION

Accompagnement,
viabilité, professionnalisme



*Dispositif mis en place dans le cadre de l'AIA
(Aide à l'Installation en Agriculture)
et de l'AINA (Aide à l'Installation du Nouvel Agriculteur)*

Objectif

Conforter la viabilité de l'installation et renforcer le professionnalisme du jeune installé !

Engagements :

Réaliser au moins 6 jours de prestation de suivi (individuel et collectif) ou de formation* sur les 4 ans d'installation selon les conditions cumulatives suivantes :

-  Au moins 3 jours de formation sur les thématiques : Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal.
-  Au moins 1 jour en individuel et 1 jour en collectif avant la fin de la deuxième année d'installation.

**1 jour de suivi ou de formation = 7h*

Structures Partenaires :

-  **Formation** : Structures certifiées QUALIOPI
-  **Suivi individuel et collectif** : Structures labellisées dans la Marne (Adasea, Chambre d'Agriculture, CDER, FDSEA conseil, CERFRANCE).

Versement pour la majoration :

Versement d'un montant de **3000€**. Dès l'atteinte des engagements ou sur demande, sur présentation d'attestations de réalisation détaillées.

Formations

Réaliser des formations relevant de la priorité préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal (priorité 3 du plan stratégique Vivéa Grand-Est).

De nombreuses journées de formation sur ces thématiques sont proposées par :

 **La Chambre d'Agriculture de la Marne :**

Lien vers le catalogue de formation du suivi-post installation



 **Le CRFPS, Bio en Grand-Est, ...**

i Ces journées de formations peuvent être prises en charge par Vivéa (*se renseigner auprès du centre de formation pour le financement*).

Sont exclus :

- Certiphyto
- Bilan de compétences
- VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience)
- Formations de reconversion hors secteur agricole
- Formations « conduite d'engins et permis »
- Formations aux langues vivantes

Suivi collectif

Permettre un échange de point de vue et un partage d'expériences, sensibiliser sur certains aspects et apporter des connaissances sur divers sujets.

Dans la Marne, plusieurs organismes sont labellisés pour réaliser le suivi collectif :



L'ADASEA



Prestations proposées :

- Une première journée l'année de l'installation sur le ressenti de l'installation : Problématiques rencontrées (freins, leviers) comprenant des ateliers sur diverses thématiques animés par des professionnels.
- Une seconde journée sur l'approche globale des risques (humains, économiques, matériels, santé) en troisième année d'installation.

Contact : Caroline LEDEUIL – caroline.ledeuil@adasea.net / 06 23 89 73 32

Ces journées sont portées et impulsées par les Jeunes Agriculteurs de la Marne.



La FDSEA



Prestations proposées :

- Une première journée dans les deux ans suivant l'installation avec apport de connaissances, un partage d'expérience avec une visite d'exploitation.
- Une seconde journée sur le bilan de l'installation, un partage d'expérience avec une visite d'exploitation en quatrième année d'installation.
- *En option : Participation aux clubs dynamique projets*

Contact : Hervé WAXWEILER - hwaxweiler@fdsea51.fr / 03 26 04 75 93



CERFRANCE



Prestations proposées :

- Une première journée sur le pilotage de l'entreprise agricole dans son environnement partenarial.
- Une seconde journée sur le pilotage économique de l'exploitation agricole comprenant une visite d'exploitation.
- Une troisième journée sur l'approche globale des risques (évaluation des risques et plan d'action).

Contact : Olivier LEDOUX - oledoux@cneidf.cerfrance.fr / 06 89 57 56 89

i Renseignez-vous auprès de l'organisme choisit sur les modalités (contenu, coût, dates, ...) ou auprès de l'ADASEA.

Les 3000€ de la modulation suivi post-installation peuvent servir en partie à financer les journées de suivi collectif.



Suivi individuel

Etablir un diagnostic de situation de l'exploitation, proposer des mesures correctives face aux problématiques de votre entreprise suivi d'un plan d'action.

Dans la Marne, plusieurs organismes sont labellisés pour réaliser le suivi individuel :



La Chambre d'Agriculture

Contact : Mickaël PY – mickaël.py@marne.chambagri.fr / 06 38 11 44 53



Contact : Xavier HOUILLIER - x.hourlier@cder.fr / 06 85 05 67 27



Contact : Hervé WAXWEILER - hwaxweiler@fdsea51.fr / 03 26 04 75 93



Contact : Olivier LEDOUX - oledoux@cneidf.cerfrance.fr / 06 89 57 56 89

Sont exclus :

- Les prestations de services qui relèvent du fonctionnement normal de l'exploitation (tenue de comptabilité, contrôle laitier, aide au montage du dossier PAC, bilan économique, ...)
- Les prestations relevant d'obligations légales (rédactions d'actes, ...).

i Renseignez-vous auprès de l'organisme choisit sur les modalités (contenu exact, coût, ...) ou auprès de l'ADASEA.

Les 3000€ de la modulation suivi post-installation peuvent servir en partie à financer les journées de suivi individuel.

CONTACT



ADASEA
Caroline LEDEUIL
06 23 89 73 32
caroline.ledeuil@adasea.net
www.adaseamarne.fr

